



centre de ressources de la culture en lorraine

établissement public de coopération culturelle

---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ARTECA

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DELIBERATION N°233-2014** : Présentation des orientations et du projet de la future structure issue de la fusion Arteca / Spectacle Vivant en Lorraine

---

**Jeudi 23 octobre 2014, 9h30**

à Metz, conseil régional de Lorraine – Salle Foch

---



La Région  
**Lorraine**

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Le conseil régional de Lorraine :** Monsieur Roger TIRLICIEN, Monsieur Jean-Pierre MOINAUX, Monsieur Bertrand MASSON

**L'État :** Monsieur Marc CECCALDI, Monsieur Pierre RIVASSOUX-LEGRAND représentant monsieur Nacer MEDDAH, Madame Muriel DUPORT représentant monsieur Pierre CHANDELIER

**Ville de Metz :** Madame Margaux ANTOINE-FABRY représentant monsieur Dominique GROS

**Personnalité qualifiée :** Madame Fabienne LORONG

**Le représentant du personnel :** Monsieur Julien PREAU

### **EXCUSÉS :**

Monsieur Christopher MILES – ministère de la Culture et de la Communication, Monsieur Nacer MEDDAH – préfecture de région, Monsieur Pierre CHANDELIER – SESGAR Lorraine, Madame Mireille GAZIN - conseil régional de Lorraine, Madame Catherine BOURSIER - conseil régional de Lorraine, Monsieur Dominique GROS – ville de Metz

### **LES POUVOIRS :**

Monsieur Christopher MILES a donné pouvoir à monsieur Marc CECCALDI

Monsieur Nacer MEDDAH a donné pouvoir à monsieur Pierre RIVASSOUX-LEGRAND

Monsieur Pierre CHANDELIER a donné pouvoir à madame Muriel DUPORT

Monsieur Dominique GROS a donné pouvoir à madame Margaux ANTOINE-FABRY

### **ABSENTS :**

Madame Nathalie PIGEOT - conseil régional de Lorraine

Madame Jacqueline FONTAINE - conseil régional de Lorraine

### **AUTRES PARTICIPANTS :**

Monsieur Frédéric LAPIQUE, Directeur, EPCC Arteca

Madame Florence FORIN, DRAC Lorraine

Madame Valérie LAHOUEL, conseil régional de Lorraine

Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL, Paierie Régionale de Lorraine

Madame Karine PIERSON, Spectacle Vivant en Lorraine

Membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 12

Après la présentation de l'ordre du jour par monsieur Frédéric LAPIQUE, directeur de l'EPCC, monsieur Roger TIRLICIEN président de l'EPCC, a ouvert la séance du conseil d'administration.

## **DELIBERATION N°233-2014 : PRESENTATION DES ORIENTATIONS ET DU PROJET DE LA FUTURE STRUCTURE ISSUE DE LA FUSION ARTECA / SPECTACLE VIVANT EN LORRAINE**

- > *Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle*
- > *Vu le décret N°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales*
- > *Vu la loi N° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle*
- > *Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2003 relatif à la création de l'EPCC « Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine »*
- > *Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine »*

### **Exposé des motifs**

Ce Conseil d'administration était destiné à une présentation du nouveau projet d'orientation de l'EPCC par son directeur. Deux documents support à cette présentation en deux temps ont été remis. Ils sont annexés à cette délibération

- 1) Le projet d'orientation 2015-2017, proposant les nouvelles missions élaborées dans le cadre du processus de fusion entre l'EPCC Arteca et l'association régionale Spectacle Vivant en Lorraine.
- 2) Un projet d'organigramme et d'identification des postes, ainsi qu'une première structuration des activités par pôles (estimation du nombre de jours, par poste, et traduction budgétaire de la ventilation de ces activités). Il a été précisé que ces éléments ne constituaient pas un budget prévisionnel pour 2015, qui devrait être proposé à l'occasion d'un Conseil d'administration en février 2015.

Au terme de la présentation du projet d'orientation par le directeur et après avoir apporté diverses précisions sur certaines missions et actions envisagées, s'est engagé à la demande du Président de l'EPCC, un tour de table en vue de recueillir l'avis des membres du Conseil d'administration

Mr TIRLICIEN, indique que ce projet répond globalement à la « feuille de route » qui avait été fixée. Il rappelle qu'il s'agissait de (re)fonder un nouvel outil sur la base de deux organismes existants et « que la page n'était donc pas totalement blanche ». Ce projet a bien avancé depuis le dernier Conseil d'administration du 30 juin et semble désormais clair ; quant au positionnement de la nouvelle structure mais aussi aux attentes que le Conseil Régional avait également identifiées notamment lors des consultations qui s'étaient déroulées avec le milieu professionnel fin juin. l'EPCC ne se substitue pas aux politiques régionales, et n'est pas à ce titre une « agence culturelle » agissant à la place de... , mais un organisme agissant aux côtés de...

Dans le même sens, Mr MOINAUX indique qu'avec ce projet, Arteca se positionne bien comme un outil d'accompagnement des politiques publiques, un outil d'aide à la décision pour la Région et l'Etat. La dimension d'appui aux territoires lui paraît correspondre aux politiques de contractualisation et de soutien à l'ingénierie des différents territoires (Pays) lorrains portés par l'institution régionale.

Ce nouvel outil qui sera au service des professionnels au regard des missions d'information, de communication et de mise en visibilité des activités culturelles se produites en Lorraine.

Mr MOINAUX ajoute que début 2015, le Président du Conseil Régional envisage un nouveau temps de concertation avec les milieux professionnels et que ce pourrait être l'occasion de présenter les nouvelles missions de l'établissement.

Mr CECCALDI confirme les propos tenus par Mr TIRLICIEN et Mr MOINAUX et salue le travail accompli depuis le CA de juin. Il attire cependant l'attention sur un volume prévisionnel d'activités important, en posant la question des moyens, des compétences de l'équipe, de l'organisation fonctionnelle interne. Il rappelle que les opérations qui seront effectivement mises en œuvre doivent faire l'objet d'une validation formelle lors des Conseils d'administration avant d'être engagées. A ce titre, les propositions d'accompagner d'autres réseaux tels que Cirque en Lorraine, ou POEMA, ne sont pas prioritaires, tout comme le projet de Rapport annuel sur la culture en lien avec le CESE Lorraine. Il souhaite que suite à une discussion avec les Conseillers de la DRAC, les propositions du projet d'orientation relatives au SOLIMA et à la collaboration avec l'association Scène et Territoires soient retravaillées.

Mme FORIN indique que le projet reflète bien la demande de l'Etat, autour de cette structuration entre les deux principaux pôles permettant d'un côté de faciliter l'accès aux ressources, à l'information etc., et de l'autre des actions d'appui et d'accompagnement tournées vers la professionnalisation des acteurs. Concernant le SOLIMA, Mme FORIN rappelle que cette mission avait été confiée à Spectacle Vivant en Lorraine et que la DRAC souhaite qu'Arteca reste le lieu de réflexion et d'animation du/des SOLIMA afin de maintenir une cohérence du développement des politiques en faveur des musiques actuelles sur les différents territoires régionaux.

La discussion ayant abordé la problématique des moyens humains et de la répartition des activités entre les postes, le directeur commente le projet d'organigramme, les intitulés des postes ainsi que l'affectation des salariés envisagée. Il précise que plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec l'ensemble des équipes, à la fois pour la présentation du projet ainsi que sur l'organisation fonctionnelle et l'évolution du poste qui leur est proposé. La rédaction définitive des fiches de poste est encore en cours (à la date de ce CA du 23/10/14), et sera finalisée à la mi-décembre, car il était nécessaire de tenir compte de la position des membres du Conseil d'administration avant de finaliser cette négociation avec les salariés.

Enfin, le directeur a brièvement présenté quelques tableaux (joints en annexe) permettant de visualiser (sur l'année 2015) la ventilation de la charge de travail sur les différents pôles et grandes missions de l'EPCC, sur les postes ainsi qu'une première hypothèse de traduction budgétaire. Il s'agit d'un premier exercice destiné à mieux incarner la dimension opérationnelle du projet d'orientation (ici sur une année) afin d'éviter l'impression d'un projet « hors sol » en terme de moyens et d'organisation.

Cette nouvelle organisation ainsi que les fiches de postes correspondantes ont été présentées et discutées individuellement avec l'ensemble des salariés des deux établissements.

Mr PREAU, Représentant du personnel de l'EPCC informe que suite à une réunion interne, regroupant les salariés de SVL et d'Arteca ont accordé leur confiance au directeur en poste et aux orientations proposées pour l'avenir, en indiquant que le projet d'orientation ne serait communiqué à l'équipe qu'à l'issue du présent Conseil d'administration, accompagnées des discussions qui s'y sont tenues.

Suite à ces différents échanges, Mr TIRLICIEN indique au directeur qu'il convient de préciser quelques points du projet, en lien avec les services du Conseil Régional et de la DRAC. A propos de l'organigramme et des fiches de postes, il rappelle la nécessité de bien adapter les moyens humains au projet, en examinant clairement les compétences et les évolutions qui seraient nécessaires à sa mise en œuvre, en particulier en terme d'accompagnement des salariés, en s'appuyant, en tant que de besoin, sur la mission d'assistance (AMO) du Cabinet d'avocats

Mr LAPIQUE, actuel directeur de l'EPCC est sorti de la séance du Conseil d'administration lorsqu'a été débattu de la question relative à la procédure de renouvellement du poste de directeur, ainsi que celle sur l'évolution des statuts de l'EPCC Arteca.

**Concernant les statuts de l'EPCC**, un groupe de travail s'est constitué entre les services du Conseil régional et de la DRAC. Une première réunion a eu lieu et Maître GASSE du cabinet Lorraine Avocats. Les propositions de modification des statuts seront présentées à un prochain Conseil d'administration

### Le conseil d'administration décide à l'unanimité

A l'issue des débats qui se sont tenus suite à la présentation par le directeur de son projet d'orientation 2015-2017, les membres du conseil d'administration ont décidé :

- de voter le principe de confiance vis-à-vis du directeur en exercice et de ne pas ouvrir un Appel à candidature extérieure, considérant que le projet d'orientation proposé correspondait dans ses grandes lignes aux attentes exprimées du conseil d'administration ;
- qu'il convenait que le directeur retravaille avec les services du Conseil Régional de Lorraine et de la DRAC Lorraine les points qui ont été débattus, en particulier la mission SOLIMA et la mission d'appui aux territoires en lien avec l'opérateur régional Scènes et Territoires en Lorraine ;
- une nouvelle version du projet d'orientation devra dès lors être présentée à l'occasion d'un prochain Conseil d'administration courant décembre 2014 en vue de son adoption ; le renouvellement du mandat du directeur pour une durée de trois ans sera lié à l'adoption de cette nouvelle version amendée du projet d'orientation 2015-2017.

Fait à Metz, le 17 décembre 2014

  
Le Président, Roger TIRLICIEN



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif

 - 9 JAN. 2015

**epcc arteca**

centre de ressources de la culture en lorraine

Bât. C - Domaine de Pixérécourt - 54220 Malzéville

tél 03 83 40 87 40 • fax 03 83 40 87 41

e-mail [arteca@arteca.fr](mailto:arteca@arteca.fr) • site [www.arteca.fr](http://www.arteca.fr)

code APE 9001Z • N° SIRET 285 701 637 00032

*Établissement public de coopération culturelle  
créé par le conseil régional de Lorraine et  
le ministère de la Culture et de la Communication*

**Registre des délibérations du conseil d'administration Arteca**

© epcc arteca \_ juin 2014

**ARTECA**

centre de ressources de la culture en lorraine

établissement public de coopération culturelle



La Région  
**Lorraine**